

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 27 mars 2023

Délibération n°2023/052

Nombre de conseillers :

En exercice : 66 Présents : 48 Votants : 58 Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 27 mars à 18h30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à St Maurice l'Exil, sous la présidence de Madame Sylvie DEZARNAUD, Présidente de la Communauté de communes. La séance du Conseil communautaire est ouverte au public et transmise en direct sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur www.entre-bievretrhone.fr

Date de convocation du Conseil : 20 mars 2023

MEMBRES PRESENTS :

AGNIN	Mr MONTEYREMARDE Christian
ASSIEU	Mr SEGUI Jean-Michel
AUBERIVES SUR VAREZE	Mme CLARET Nelly
BEAUREPAIRE	Mr PAQUE Yannick - Mme MOULIN MARTIN Béatrice
BELLEGARDE POUSSIEU	Mr MEYER Constant
CHALON	Mme TYRODE Elisabeth
CHANAS	Mr MALATRAIT Jean Charles - Mme COULAUD Raymonde
CHEYSSIEU	Mr BONNETON Gilles
CLONAS SUR VAREZE	Mr VIALLATTE Régis
JARCIEU	Mr BERHAULT Yann
LE PEAGE DE ROUSSILLON	Mr MONDANGE André - Mme ALBUS Delphine – Mr DARBON Thierry - Mr COURION Sébastien
LES ROCHES DE CONDRIEU	Mme DUGUA Isabelle - Mr PAVONI Jean-François
MOISSIEU SUR DOLON	Mr MANIN Gilbert
MONSTEROUX MILIEU	Mr MERLIN Denis
MONTSEVEROUX	Mr PIVOTSKY Pierre
PACT	Mr ILTIS Laurent
PISIEU	Mr DURIEUX Jean Luc
PRIMARETTE	Mr MERCIER Serge
REVEL TOURDAN	Mme DEZARNAUD Sylvie
ROUSSILLON	Mr DURANTON Robert – Mr PEY René - Mme BONNET Josette – Mr ROUSVOAL Marc - Mme LIHOSSIER Nathalie
SABLONS	Mr TEIL Laurent – Mme MOREL Nathalie
SAINT ALBAN DU RHONE	Mr CHAMBON Denis
SAINT CLAIR DU RHONE	Mme LECOUTRE Sandrine - Mr MERLIN Olivier
SAINT JULIEN DE L'HERMS	Mr MONTEYREMARDE Axel
SAINT MAURICE L'EXIL	Mr GENTY Philippe - Mme LIBERO Marie-France - Mr CORRADINI Louis – Mme RABIER Christine – Mr RULLIERE Claude
SAINT PRIM	Mr CROS Michel
SALAISE SUR SANNE	Mr VIAL Gilles – Mme BUNIAZET Françoise – Mme GIRAUD Dominique - Mr AZZOPARDI Xavier
SONNAY	Mr LHERMET Claude
VERNIOZ	Mme REUX Monique

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mme MONNERY Annie pouvoir à Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mr SOLMAZ Kéan pouvoir à Mr PAQUE Yannick – Mr GARNIER Jacques pouvoir à Mr MONTEYREMARDA Axel – Mme ROBERJOT Véronique pouvoir à Mme ALBUS Delphine – Mr IMBLOT Jean-Paul pouvoir à Mme DEZARNAUD Sylvie - Mr PASCAL Michel pouvoir à Mme TYRODE Elisabeth – Mme HAINAUD Marie Christine pouvoir à Mme BONNET Josette - Mr BOUSSARD Gérard pouvoir à Mr DURANTON Robert - Mme CHOUCHANE Aida pouvoir à Mr RULLIERE Claude - Mr MOUCHIROUD Robert pouvoir à Mr SEGUI Jean-Michel -

EXCUSES : Mr DOLPHIN Jean-Michel – Mr FLAMANT Yann – Mme GRANGEOT Christelle – Mr ANDRE Sébastien – Mr GIRARD Gabriel – Mme OGIER Karelle – Mme BATARAY Zerrin - Mr BECT Gérard – Mr DESSEIGNET Frédéric - Mr REY Jean Marc – Mr SATRE Luc -

Monsieur Robert DURANTON a été élu secrétaire de séance.



OBJET : Finances - attribution de fonds de concours 2023

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 5214-16 V ;
- Vu la délibération du Conseil communautaire n°2021-160 en date du 26 juillet 2021 relative aux modalités d'attribution du fonds de concours de la Communauté de communes ;

Considérant les demandes des communes de Chalon, la Chapelle de Surieu, Saint-Prim et Sablons dont les plans de financement s'établissent comme suit :

FONDS DE CONCOURS Proposition d'attribution	
Chalon – Transformation du garage et des wc extérieurs de la mairie en trois locaux de rangement	
Coût global du projet :	24 648.94 € HT
Plan de financement :	
• Fonds de concours EBER	12 324.47 € (50 %)
• Commune	12 324.47 € (50 %)
Chalon – Travaux accessibilité salle des fêtes	
Coût global du projet :	195 829.91 € HT
Plan de financement :	
• Etat	32 490.00 € (16.59 %)
• Région	35 380.00 € (18.06 %)
• Département	62 090.00 € (31.71 %)
• Fonds de concours EBER	26 703.93 € (13.64 %)
• Commune	39 165.98 € (20.00 %)
Chalon – Travaux de rénovation énergétique de la salle des fêtes	
Coût global du projet :	36 411.18 € HT
Plan de financement :	
• Etat	11 206.94 € (30.78 %)
• Région	1 655.00 € (4.55 %)
• Département	14 655.00 € (40.24 %)
• Fonds de concours EBER	1 612.00 € (4.43 %)
• Commune	7 282.24 € (20.00 %)
La Chapelle de Surieu – Local technique	
Coût global du projet :	248 472.00 € HT
Plan de financement :	
• Fonds de concours EBER	100 000.00 € (40.25 %)
• Commune	148 472.00 € (59.75 %)
Saint Prim – Réfection d'un mur place de l'église	
Coût global du projet :	31 307.33 € HT
Plan de financement :	
• Fonds de concours EBER	14 088.00 € (45 %)
• Commune	17 219.33 € (55 %)

Saint Prim – Travaux sur le toit de l'école	
Coût global du projet :	49 758.82 € HT
Plan de financement :	
• Département	29 855.00 € (60 %)
• Fonds de concours EBER	8 956.00 € (18 %)
• Commune	10 947.82 € (22 %)
Sablons – Vidéo protection	
Coût global du projet :	140 643.85 € HT
Plan de financement :	
• Etat	27 275.00 € (19.39 %)
• Région	50 000.00 € (35.55 %)
• Fonds de concours EBER	13 368.00 € (9.51 %)
• Commune	50 000.85 € (35.55 %)

Considérant que ces demandes s'inscrivent dans le cadre de la délibération, ci-dessus référencée, fixant les modalités d'attribution des fonds de concours de la Communauté de communes ;

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité de ses membres,

DECIDE d'attribuer les fonds de concours suivants :

Commune	Projet	Montant attribué
Chalon	Transformation du garage et des WC extérieurs de la mairie en trois locaux de rangement	12 324.47 €
Chalon	Travaux accessibilité salle des fêtes	26 703.93 €
Chalon	Travaux de rénovation énergétique de la salle des fêtes	1 612.00 €
La Chapelle de Surieu	Local technique	100 000.00 €
Saint Prim	Réfection d'un mur place de l'église	14 088.00 €
Saint Prim	Travaux sur le toit de l'école	8 956.00 €
Sablons	Vidéo protection	13 368.00 €

FINANCE la présente dépense par les crédits inscrits au compte 2041412 du budget général 2023 ;

AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier,

CHARGE Madame la Présidente et Madame la Responsable du service de gestion comptable de Roussillon, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme
 La Présidente,
Sylvie DEZARNAUD